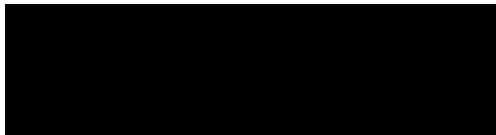


PAR COURRIEL

Québec, le 12 février 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.364



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 janvier dernier, visant à obtenir :

- le nom des centres d'activité, des secteurs, des services, des activités ou des interventions spécifiques financés par le mode de FAA ou FAP;
- la proportion du financement des établissements attribuée en fonction du mode de FAA ou FAP;
- les tarifs ou les grilles tarifaires élaborées et/ou appliquées dans les centres d'activité, les secteurs, les services, les activités ou les interventions spécifiques financés par le mode de FAA ou FAP, que ces tarifs aient été en vigueur ou non;
- pour chaque centre d'activité, secteur, service, activité ou intervention spécifiques financés par le mode de FAA ou FAP, l'écart entre les tarifs élaborés et/ou appliqués et les coûts de revient moyens ou coûts directs bruts moyens réels, que ces tarifs aient été en vigueur ou non.
- plus largement, j'aimerais obtenir une copie de toute documentation, directive, orientation, circulaire, plan, document explicatif, correspondance ou toute autre communication de Santé Québec ou du MSSS en lien avec le FAA ou le FAP depuis la fiche technique sur le FAP publiée par le MSSS en juin 2023.

Pour le point 1, 2, 3 et 4 de votre demande, nous vous informons que les documents recensés ne sont pas accessibles. En effet, la divulgation de certains coûts détaillés pourrait avoir pour effet de porter atteinte aux intérêts économiques de notre organisation ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

... 2

Nous invoquons à l'appui de notre décision les articles 21 et 22 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la loi).

Finalement, et conformément à l'article 13 de la Loi, nous vous informons que les renseignements demandés au dernier point de votre requête ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Vous pouvez les consulter aux adresses ci-dessous :

Demande 2022-2023.506 :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/sante-services-sociaux/cadre-legal-transparence/acces-information/documents-transmis-demande-acces-information#c333024>

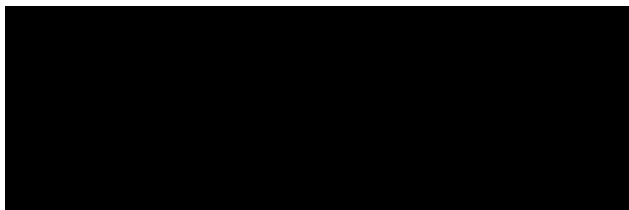
Demande 2025-2026.153 :

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/sante-services-sociaux/cadre-legal-transparence/acces-information/documents-transmis-demande-acces-information#c351689>

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information

A large black rectangular redaction box covering the signature area.

Julien Sirois

p. j. 2